



Stationnement d un camping car en limite de propriete

Par **JOUVE GAETAN**, le 11/04/2011 à 20:30

Bonjour,

Ma maison est mitoyenne avec mon voisin. Ce dernier a garé son camping car (2.40 m de haut 6 m de long) dans sa cour en limite de notre terrain.

Lorsque nous sortons de notre maison ce véhicule imposant nous masque la vue.

Ce camping car n'est jamais déplacé.

Mon voisin est-il dans son droit en se conduisant ainsi ?

Par **mimi493**, le 11/04/2011 à 21:04

Vous masque la vue de quoi ? de la cour ?